

Communiqué de presse – Berne, le 25 juin 2020

## **Tarif médical Tardoc : étape décisive pour la révision**

**Le Tardoc remplit toutes les conditions pour mettre fin au long blocage du tarif médical ambulatoire**

**Aujourd'hui, curafutura et la FMH ont déposé conjointement les documents supplémentaires demandés pour le tarif médical Tardoc. La structure tarifaire remplit désormais toutes les exigences mentionnées par le Conseil fédéral. D'une part, les deux organisations se sont accordées sur un concept commun d'introduction neutre en termes de coûts. D'autre part, le Tardoc réunit désormais la majorité des assurés avec CSS, Helsana, Sanitas, KPT ainsi que SWICA, qui y a adhéré récemment. Les partenaires tarifaires sont heureux d'avoir ouvert la voie vers l'approbation par le Conseil fédéral de cette nouvelle structure tarifaire partenariale, appropriée et adaptée aux exigences actuelles.**

Avec les assureurs CSS, Helsana, Sanitas, KPT et SWICA, le Tardoc représente désormais la majorité des assurés. Depuis le début, la majorité des fournisseurs de prestations est réunie derrière la FMH. Les partenaires tarifaires espèrent une évaluation favorable de cet ouvrage commun de la part du Conseil fédéral.

### **Le partenariat tarifaire fonctionne**

Le Tardoc montre que le partenariat fonctionne. Seul un consensus fondé sur le partenariat permet des solutions viables sur le long terme.

En juillet 2019, les médecins représentés par la FMH et les assureurs-maladie représentés par curafutura ont déposé pour approbation une proposition de tarif élaborée conjointement avec la Commission des tarifs médicaux (CTM), chargée pour sa part du domaine des assurances accidents, invalidité et militaire. Après examen, le Conseil fédéral a conclu que certaines adaptations étaient encore nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences qu'il avait définies. Les partenaires tarifaires ont remis l'ouvrage sur le métier et, entretemps, tous les points soulevés par le Conseil fédéral ont été corrigés.

Les partenaires tarifaires invitent maintenant le Conseil fédéral à approuver le Tardoc en vue d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **La révision tarifaire est nécessaire et urgente**

La révision complète du tarif médical ambulatoire est aussi nécessaire qu'attendue par les patients, le corps médical et les assureurs : le tarif actuel, le Tarmed, a été introduit en 2004. Il ne correspond plus aux réalités actuelles, qu'il s'agisse de la pratique de la médecine, des processus numérisés et automatisés, de la rémunération du personnel des cabinets ou des évolutions techniques. Cela se traduit par une allocation déséquilibrée des ressources, certaines prestations étant sous-dotées et d'autres sur-dotées. Or la majeure partie des prestations ambulatoires sont facturées via ce tarif, soit un tiers du volume total des coûts relevant de l'assurance obligatoire des soins, c'est-à-dire 12 milliards de francs par année. Le Tardoc compense ces déséquilibres. Par ailleurs, la réduction de 4700 à 2700 du nombre de positions simplifie la structure tarifaire et augmente la transparence. Le Tardoc reflète en outre les possibilités techniques d'aujourd'hui et représente mieux la médecine de famille.

## **Organisation tarifaire en bonne voie**

Pour que le Tardoc reste à jour et en phase avec les progrès de la médecine, il est indispensable d'en assurer la maintenance, de l'ajuster et d'adapter régulièrement les erreurs ou les déséquilibres. L'organisation tarifaire ats-tms SA, qui travaille depuis cinq ans au développement du tarif, est prédestinée pour assumer cette mission importante.

Le bureau tarifaire continuera son travail sous la houlette d'une personnalité reconnue et expérimentée qui connaît parfaitement le secteur de la santé. Au 1<sup>er</sup> juillet 2020, Joachim Eder, ancien conseiller aux États, reprend les rênes de l'ats-tms SA des mains du Dr Walter Bosshard, qui a conduit l'organisation avec succès depuis sa création.

### Renseignements :

#### **curafutura:**

Adrien Kay, responsable communication

Tél. 079 154 63 00; E-Mail: [adrien.kay@curafutura.ch](mailto:adrien.kay@curafutura.ch)

#### **FMH:**

Charlotte Schweizer, cheffe de la division Communication

Tél. 031 / 359 11 50, courriel : [kommunikation@fmh.ch](mailto:kommunikation@fmh.ch)

**Matériel photo :** <https://www.fmh.ch/files/jpg1/einreichung-tardoc.jpg>

*Remarque à l'attention des journalistes :*

*Conjointement avec le Bureau tarifaire d'ats-tms SA, présidé désormais par l'ancien conseiller aux États Joachim Eder, curafutura et la FMH organisent une*

***Rencontre avec les médias, le mardi 7 juillet 2020 à 10h30, à Berne (à proximité de la gare)***

*Ce sera l'occasion de présenter le Tardoc et ses composantes. Il sera possible d'échanger avec les représentants des trois organisations, et de les interviewer.*